



Demande d'ouverture d'une buvette associative temporaire de groupe 1 et 3*

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : _____

Président(e) de l'association (nom et adresse) : _____

Ai l'honneur de solliciter votre autorisation afin d'exploiter un débit temporaire de boissons pour vendre des produits à consommer sur place,

À : _____

Du : _____ au : _____

À l'occasion de : _____

La personne responsable de la tenue du stand et de la buvette est : _____

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année : _____

À _____, le _____

Signature,

La demande doit intervenir au moins 1 mois avant la date prévisible de la manifestation

Maximum 10 demandes pour des associations sportives, 5 pour des manifestations publiques, 4 pour des manifestations touristiques, 2 pour des manifestations agricoles.

* Le groupe 3 : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.